

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 mars 2017 à 20h00**

Etaient présents :

BOIVIN David, BOUREILLE Patrick, BON Bernard, FAMY Roger, GAROT Marie-Françoise, GUITON Jacques, JOLY Martine, NYGREN Dominique, PERRON Séverine, RABUT Corinne, VUILLARD Jean-Thomas.

Absents : CHAUX Jean-Michel, PACAUD Christelle

Secrétaire de séance : VUILLARD Jean-Thomas

1. ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL DE SAONE-ET-LOIRE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'adhérer pour la durée du conseil municipal à l'agence Technique départemental, avec renouvellement tacite.

2. CONVENTION D'ADHESION AU PROGRAMME ENERGIE BOURGOGNE

Après avoir adhérer à l'Agence Technique Départemental, le conseil municipal considérant, la proposition de l'ATD d'accompagner notre collectivité pour la mise en place d'un dispositif permettant la maîtrise des consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables et la diminution des émissions de gaz à effet de serre, autorise le Maire à signer la convention relative au dispositif proposé.

3. BUREAU DE VOTE

Composition du bureau de vote pour le 23 avril 2017, ouverture du scrutin 8h00 fermeture du scrutin 19h00.

08h00 - 11h30 : PACAUD Christelle, Dominique NYGREN, Roger FAMY

11h45 - 16h15 : GUITON Jacques, Patrick BOUREILLE, BON Bernard

16h15 - 19h00 : Corinne RABUT, Marie-Françoise GAROT, Martine JOLY.

Composition du bureau de vote pour le 07 mai 2017, ouverture du scrutin 8h00 fermeture du scrutin 19h00.

08h00 - 11h30: BOIVIN David, PERRON Séverine, Roger FAMY

11h45 - 16h15 : GUITON Jacques, Patrick BOUREILLE, CHAUX Jean-Michel.

16h15 - 19h00 : Corinne RABUT, Marie-Françoise GAROT, Jean-Thomas VUILLARD.

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

1 Fonctionnement

Recettes = 441 994.57€

Dépenses = 341 227.87€

Résultat de l'exercice : 100 766.70€

Résultat reporté : 45 584.30€

Résultat cumulé : 146 351.00€

2 Investissement

Recettes = 166 518.38€

Dépenses = 168 040.29€

Résultat de l'exercice : - 1521.91€

Résultat reporté : -82 710.40€

Résultat cumulé : -84 232.31€

3 Restes à réaliser :

Recettes : 370.125.00€

Dépenses : 417 522.00€

5. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

➤ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

➤ constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 146 351.00 € et un besoin de financement de 131 629.00€ en investissement vu les restes à réaliser,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'affecter l'excédent d'exploitation comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 131 629.00€
- Excédent reporté en fonctionnement au bp 2017 de 14 721.00 €

6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le conseil municipal :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, par M EDOT Eric, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

7. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

Le Maire invite le Conseil Municipal à fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2017,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide une variation du taux des 4 taxes dans une même proportion, et vote les taux suivants :

- taxe d'habitation : 10.09%
- taxe foncière (bâti) : 8.07%
- taxe foncière (non bâti) : 23.43%
- cotisation foncière des entreprises : 13.09%

8. BUDGET PRIMITIF 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le budget primitif 2017 qui s'équilibre à la somme de 448 099€ à la section de fonctionnement et à la somme de 832 615€ à la section d'investissement.

9. SUBVENTIONS

Le conseil municipal a attribué les différentes subventions aux associations pour l'année 2017.

10. MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU CANTON DE PIERRE DE BRESSE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 février 2017 se prononçant favorablement sur la modification de l'article 5 des statuts de la communauté de communes du canton de Pierre de Bresse de la façon suivante :

1. compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêts communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- Aménagement, entretien et gestions des aires d'accueil des gens du voyage.
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

2. compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- Politique du logement et du cadre de vie.
- Création, aménagement et entretien de la voirie.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.
- Action sociale d'intérêt communautaire.

3. compétences supplémentaires

- Affaires scolaires

* Ecole primaires : gestion des RPI suivants

-Regroupement de Pierre de Bresse, Authumes, Lays sur le Doubs, Charette-Vareennes, Fretterans

-RPI de Bellevesvre, Beauvernois, Torpes et Mouthier en Bresse

-RPI de la Chapelle Saint Sauveur, La Chauv

Pour les communes de Frontenard, La Racineuse, Purlans, Dampierre en Bresse qui appartiennent à des RPI extérieurs à la communauté de communes, des conventions particulières de subrogation seront établies, permettant la prise en charge financière par la Communauté de Communes de leur participation aux frais de fonctionnement des écoles.

* Gestion du RASED (réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté)

Des conventions de mandat seront établies avec les communes extérieures à la communauté de communes qui bénéficient de ce service.

*Habilitation statutaire : organisation, gestion et contrôle des services de transport scolaire sur délégation des services du conseil régional.

- Entretien des digues et protection des berges : les travaux d'entretien des digues et de protection des berges sur le territoire des communes de Charette-Vareennes, Lays sur le Doubs, Pierre de Bresse, Fretterans, Frontenard et Purlans font l'objet de conventions de mandat avec la communauté de communes qui en assure la gestion.

- Préfiguration et fonctionnement des Pays :

Participation aux actions de développement et d'aménagement menées dans le cadre du Pays de la Bresse Louhannaise.

- Action en faveur du maintien ou du développement des services publics dans le périmètre de la Communauté de communes.

- Santé

* Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire.

- Création d'une zone de développement de l'éolien (ZDE)

- Déploiement du Très Haut Débit :

Compétence en matière des réseaux et services locaux de communications électroniques prévue à l'article L.1425-1 du Code général des Collectivité Territoriales, laquelle recouvre :

-l'établissement, sur le territoire de l'EPCI, d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens des 3° et 15° de l'article 32 du Code des postes et communications électroniques,

-l'acquisition de droits d'usage à cette fin ou achat d'infrastructures et de réseaux existants,

-la mise à disposition des infrastructures ou réseaux à des opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants,

-l'exploitation des réseaux de communication électroniques,

-sous réserve du constat d'une insuffisance d'initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals et en avoir informé l'Autorité de régulation des communications électronique, la fourniture de services de communications électronique aux utilisateurs finals.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-APPROUVE la modification de l'article 5 des statuts de la communauté de communes telle qu'elle est indiquée ci-dessus, **SAUF la compétence** :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêts communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

-ADOpte les nouveaux statuts de la communauté de communes du canton de Pierre de Bresse annexés à la présente délibération.

SAUF la compétence :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêts communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

Le Conseil Municipal par délibération prise en date du 15 février 2017 s'est opposé au transfert de cette compétence à la communauté de commune du canton de Pierre de Bresse.

11. MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU CANTON DE PIERRE E BRESSE

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 février 2017 se prononçant favorablement sur la modification de l'article 1 des statuts de la communauté de communes du canton de Pierre de Bresse de la façon suivante :

Elle prend la dénomination « **Bresse Nord Intercom'** »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE la modification de l'article 1 des statuts de la communauté de communes telle qu'elle est indiquée ci-dessus,

-ADOpte les nouveaux statuts de la communauté de communes du canton de Pierre de Bresse annexés à la présente délibération.

12. DEMANDE DE SUBVENTION SUR LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Vu la nécessité de changer le fourneau de la salle des fêtes,

Vu l'utilisation quotidienne par l'association de la cantine scolaire pour la restauration scolaire,

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour le remplacement du fourneau de la salle des fêtes dès réception de tous les devis.

13. QUESTIONS DIVERSES

Réunion de conseil prévue le 18/04/2017 à 20h30.